

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 369**4 avril 2003****SOMMAIRE**

A Fashion Projects Group Holding S.A., Luxembourg	17704	E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17712
A Fashion Projects Group Holding S.A., Luxembourg	17704	E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17712
Actidis S.A., Luxembourg	17666	E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17712
Algest International S.A., Luxembourg	17672	Euresa Life S.A., Luxembourg	17706
Am Haferstück S.A., Luxembourg	17691	Eurolux Holding S.A.H., Luxembourg	17673
Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg	17700	Eurosigncard Finance 1 S.A., Luxembourg	17710
Amells Luxembourg S.A., Luxembourg	17709	Eurosigncard S.A., Luxembourg	17709
Amells Luxembourg S.A., Luxembourg	17709	Filtra S.A., Luxembourg	17711
Auf dem Pesch S.A., Luxembourg	17686	Financière Stratégique S.A., Luxembourg	17707
Autostrade Participations S.A., Luxembourg	17708	Financière Stratégique S.A., Luxembourg	17707
Beaufort Investment S.A., Luxembourg	17703	Finibat, S.à r.l., Luxembourg	17684
Besser Hören, S.à r.l., Luxembourg	17678	Finibat, S.à r.l., Luxembourg	17684
Besser Hören, S.à r.l., Luxembourg	17678	Finiper Europe S.A., Luxembourg	17710
Besser Hören, S.à r.l., Luxembourg	17678	Finlobo S.A., Luxembourg	17711
Besser Hören, S.à r.l., Luxembourg	17678	Foralux, S.à r.l., Kehlen	17680
Braun Paul, S.à r.l., Junglinster	17686	Gestalco S.A., Luxembourg	17683
Braun Paul, S.à r.l., Junglinster	17686	Gestalco S.A., Luxembourg	17683
Brick-Invest S.A., Luxembourg	17692	Hebart Invest S.A., Luxembourg	17709
Burmester Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17693	IB Finance S.A.H., Luxembourg	17699
Burodep S.A., Luxembourg	17690	Ica Lux S.A., Luxembourg	17711
Cartinia Investissements S.A., Luxembourg	17690	Immobil Eco S.A.H., Luxembourg	17670
Cartinia Investissements S.A., Luxembourg	17690	InHealth Group S.A., Luxembourg	17684
Ceber Finance S.A., Luxembourg	17680	International Industrial Shareholding (I.I.S.) Holding S.A., Luxembourg	17692
Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	17666	Internationale de Développement Financier S.A., Luxembourg	17692
CMS S.A., Computer Multimédia Software, Steinfort	17667	Internationale de Développement Financier S.A., Luxembourg	17692
Compagnie Financière d'Investissements Industriels, S.à r.l., Luxembourg	17691	ITT Industries, S.à r.l., Luxembourg	17689
Danube Holding S.A., Luxembourg	17706	ITT Industries, S.à r.l., Luxembourg	17689
Daoud Invest Holding S.A., Luxembourg	17685	J.H. Van Leuvenheim S.A., Luxembourg	17681
Development Packaging S.A., Luxembourg	17685	J.H. Van Leuvenheim S.A., Luxembourg	17683
Development Packaging S.A., Luxembourg	17686	Julius Baer Multibond Advisory S.A.H., Luxembourg	17699
E-Comminvest S.A., Luxembourg	17709	Julius Baer Multicash Advisory S.A.H., Luxembourg	17703
E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17711	Julius Baer Multiclient Advisory S.A.H., Luxembourg	17704
E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17711	Julius Baer Multicooperation Advisory S.A.H., Luxembourg	17705
		Julius Baer Multifund Advisory S.A.H., Luxembourg	17705

Julius Baer Multiinvest Advisory S.A.H., Luxbg . . .	17705	Papeweg Holding S.A., Luxembourg	17708
Julius Baer Multipartner Advisory S.A.H., Luxbg . .	17706	Planet Capital S.A., Luxembourg	17687
Julius Baer Multiselect Advisory S.A.H., Luxembourg	17704	Pomarco S.A. Holding, Luxembourg	17692
Julius Baer Multistock Advisory S.A.H., Luxembourg	17679	Privalingua, S.à r.l., Luxembourg	17679
Julius Baer Multitrading Advisory S.A.H., Luxembourg	17706	Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	17710
Kedive S.A., Luxembourg	17708	Renu S.A.H., Luxembourg	17700
Lindhold S.A., Luxembourg	17707	Renu S.A.H., Luxembourg	17700
(The) Majestic Holding S.A., Luxembourg	17707	River Holding S.A., Luxembourg	17707
Marfior S.A., Luxembourg	17667	Saila S.A., Luxembourg	17690
Market 2000 S.A., Luxembourg	17702	SBSM S.A., Luxembourg	17697
Marvi S.A., Luxembourg	17691	Shobai AG, Luxembourg	17701
Marvi S.A., Luxembourg	17691	Shobai AG, Luxembourg	17701
Matexi Luxembourg S.A., Kehlen	17693	Tellaro S.A., Luxembourg	17705
Medipart S.A., Luxembourg	17696	Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg	17702
Messageries du Livre, S.à r.l., Luxembourg	17703	Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg	17702
MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	17702	Transports et Garage Presse, S.à r.l., Luxembourg	17696
MPK, Messageries Paul Kraus, S.à r.l., Luxembourg	17701	Veronagest S.A., Luxembourg	17710
Mytho S.A.H., Luxembourg	17708	Village Roadshow Luxembourg S.A., Luxembourg	17709
NBG Luxfinance Holding S.A., Luxembourg	17693	Vitale Holding S.A., Luxembourg	17710
New Quasar, S.à r.l., Luxembourg	17671	Wooltech Holdings S.A., Luxembourg	17708
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	17687
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	17689

ACTIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2003

Le 4 mars 2003, les actionnaires de la société ACTIDIS S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société est acceptée.
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
- Le Conseil d'Administration de la société se compose donc désormais comme suit:
 1. Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
 2. Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg;
 3. Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01748. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010232.3/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.087.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour le compte de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

(010257.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC03036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

MARFIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009383.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CMS S.A., COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich.
R. C. Luxembourg B 91.791.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Cédric Bavay, informaticien, célibataire, né à Arlon (B) le 9 août 1978, demeurant à B-6700 Arlon, 5, rue d'Udange,

Monsieur Thierry Coibion, informaticien, divorcé, né à Arlon le 23 mai 1970, demeurant à B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE, en abrégé CMS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de matériel informatique, électronique et multimédia de toute nature, en ce compris les activités annexes telles que la conception, la réalisation et la commercialisation de logiciels, programmes, bases de données et sites Internet, la production, l'entretien et la maintenance de matériel informatique, électronique et multimédia, le conseil, le service et la consultance en matière d'informatique, d'électronique et multimédia.

La société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent soixante (360) actions sans valeur nominale.

Les actions ont été souscrites par:

1) Monsieur Thierry Coibion, préqualifié	120 actions
2) Monsieur Cédric Bavay, préqualifié	240 actions
Total	360 actions

Les actions de la société ont été libérées en espèces par les associés à raison de la moitié, de sorte que le montant de quinze mille cinq cents Euros (EUR 15.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives tant qu'elles ne seront pas entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le dernier samedi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Le conseil pourra encore nommer des fondés de pouvoir, directeurs ou autres mandataires auxquels il confiera tout ou partie de l'administration journalière.

La délégation de l'intégralité de la gestion journalière ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme d'environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Les fondateurs sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

Loi Anti-Blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants agissant comme susdit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 ans:
 - a) Monsieur Cédric Bavay, informaticien, célibataire, né à Arlon (B) le 9 août 1978, demeurant à B-6700 Arlon, 5, rue d'Udange;
 - b) Monsieur Thierry Coibion, informaticien, divorcé, né à Arlon le 23 mai 1970, demeurant à B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon;
 - c) Monsieur Fabian Bavay, magasinier, célibataire, né à Arlon (B) le 25 décembre 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 5, rue d'Udange.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la durée de 6 ans:

Monsieur Bernard Perreaux, expert-comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 63, rue Godefroid Kurth.
5. Le siège social est fixé à L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateur(s) et/ou directeur(s).

Réunion du conseil d'administration

A l'instant, le conseil d'administration composé comme il est dit ci-dessus s'est réuni et, conformément à l'autorisation qui a été donnée par l'assemblée générale constitutive, le conseil décide de nommer aux fonctions de directeurs de la société:

Monsieur Cédric Bavay, informaticien, célibataire, né a Arlon (B) le 9 août 1978, demeurant à B-6700 Arlon, 5, rue d'Udange,

Monsieur Thierry Coibion, informaticien, divorcé, né à Arlon le 23 mai 1970, demeurant à B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon,

qui auront tout pouvoir d'engager la société sous leur signature individuelle pour tous les actes de gestion journalière ne dépassant pas 15.000,- Euros et conjointement au-delà.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention des comparants sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Lesdits comparants, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, se sont identifiés auprès du notaire au moyen de cartes d'identité.

Signé: C. Bavay, T. Coibion, F. Bavay, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2003, vol. 426, fol. 75, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 février 2003.

C. Mines.

(005037.4/225/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

IMMOBIL ECO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 40.283.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Dino Barison, commerçant, demeurant à I-10040 Druento, Vicolo Brunetta, 7.

Ce comparant, agissant ès-qualités, déclare:

1) Que la société IMMOBIL ECO S.A.H., avec siège à Luxembourg, 2a, place de Paris, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 40.283, ci-après la société à été constituée par acte de Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 438 du 1^{er} octobre 1992.

2) Que les statuts ont été modifiés a plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 2 décembre 1996.

3) Que Monsieur Dino Barison, préqualifié, détient l'intégralité des actions sous forme de titres au porteur qu'il présente à l'instant au notaire.

4) Que Monsieur Dino Barison, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare vouloir liquider la société.

5) Que Monsieur Dino Barison connaît parfaitement les statuts et la situation financière de la société.

6) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur statutaire.

7) Que Monsieur Dino Barison a repris tout l'actif et le passif de la société et les tient à sa libre disposition, et qu'il décide la liquidation de la société, avec la déclaration expresse qu'il prend à son compte toutes les dettes éventuelles de la société.

IMMOBIL ECO S.A.H. est ainsi dissoute avec effet immédiat; pour autant que de besoin, l'actionnaire unique est à considérer comme liquidateur.

Le liquidateur désigne comme son représentant au Grand-Duché Monsieur Jean Reicherts, administrateur de sociétés, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

8) Que les documents de la société seront conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

9) Que le comparant est autorisé à détruire les actions de la société.

Sur la base des déclarations qui précèdent, le notaire constate la dissolution de la société anonyme IMMOBIL ECO S.A.H.

Les frais du présent acte sont à charge de Monsieur Dino Barison.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, après que ce dernier s'était identifié au moyen de sa carte d'identité italienne n° AD 1856515, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Barison, J. Reicherts, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2003, vol. 426, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 mars 2003.

C. Mines.

(006525.3/225/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

NEW QUASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg 91.832.

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Leonardo Pietrantuono, demeurant à L-3335 Hellange, 2, Cité Bourbiere;

2.- Monsieur Sandro Laterza, demeurant à L-3335 Hellange, 2, Cité Bourbiere;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEW QUASAR, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg;

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euro (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Leonardo Pietrantuono, prredit:	50 parts
- Monsieur Sandro Laterza, prredit:	50 parts

Total: cent parts sociales; 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2310 Luxembourg, 8, rue Pasteur;
- Est nommé gérant technique

Madame Maria Briola-Gasparro, demeurant à L-3335 Hellange, 2, Cité Bourbiere;

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique avec celle d'une de deux associés.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Pietrantuono, S. Laterza, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2003, vol. 873, fol. 89, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 janvier 2003.

C. Doerner.

(005933.4/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 18.249.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination d'ALGEST INTERNATIONAL S.A., R. C. B N° 18.249, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman de résidence à Bascharage en date du 3 mars 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 104 du 25 mai 1981.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Frank Baden de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 238 du 6 janvier 1992.

La séance est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Dominique Papenhoff, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante (EUR 2,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de septante cinq mille euros (EUR 75.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 425.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 75.000,- à 500.000,- sans création d'actions nouvelles.
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;
4. Modification de la durée de vie de la société;
5. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre cent vingt cinq mille euros (EUR 425.000,-) pour le porter de son montant actuel de septante cinq mille euros (EUR 75.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sans création d'actions nouvelles par incorporation des résultats reportés à concurrence de quatre cent vingt cinq mille euros (EUR 425.000,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article six des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

La société a une durée de vie illimitée.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter du jour de sa constitution».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Anjos, J. Quintus-Claude, D. Papenhoff, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2002, vol. 884, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 janvier 2003.

G. d'Huart.

(006124.4/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

EUROLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 91.866.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

2.- Maître Alain Lorang, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROLUX HOLDING S.A.H.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en cent (100) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à trois million euros (EUR 3.000.000,00) par la création et l'émission de deux mille neuf cents (2.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet Art. se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué et du président.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Alain Lorang, prénommé, une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Art. 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
 - b) Monsieur Fredric Holmquist, administrateur, demeurant à S-63220 Eskilstuna, Kyrkogatan 6b,
 - c) Monsieur Ulf Eriksson, président, demeurant à L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

DUET ASSET MANAGEMENT LTD, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres W1S 4NQ, 35, Dover Street.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.
 - 5.- Est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Ulf Eriksson, prénommé.
 - 6.- Le siège social est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December,
Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

There appeared:

- 1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., a société anonyme holding, with its registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
represented by one of its directors:
Mr Alain Lorang, attorney at law, residing in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
- 2.- Mr Alain Lorang, previously named.

Said appearing parties have established as follows the Art.s of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a holding corporation (société anonyme holding) under the name of EUROLUX HOLDING S.A.H.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry out any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of 31 July 1929, on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.00), divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

The corporate share capital may be increased to three million Euro (EUR 3,000,000.00) by the creation and the issue of two thousand nine hundred (2,900) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.00) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present Art. will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Art.s of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the chairman of the board.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board and the chairman may be named for the first time by the extraordinary general meeting, following the incorporation of the company.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of June at 10.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Art.s of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and three.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and four.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., previously named, nine hundred ninety-nine shares	999
2.- Mr Alain Lorang, previously named, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Alain Lorang, attorney at law, residing in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

b) Monsieur Fredric Holmquist, director, residing in S-63220 Eskilstuna, Kyrkogatan 6b,

c) Monsieur Ulf Eriksson, chairman, residing in L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

3) Has been appointed auditor:

DUET ASSET MANAGEMENT LTD., a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in GB-London W1S 4NQ, 35, Dover Street.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eight.

5) Has been appointed chairman of the board: Mr Ulf Eriksson, previously named.

6) The registered office of the company is established in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 34, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

E. Schlessler.

(006572.3/227/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009281.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02268, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009280.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009278.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009277.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BESSER HÖREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 58.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02273, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009275.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

PRIVALINGUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 29.731.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Fernand Wolter, professeur, demeurant à B-6790 Aubange, 82, rue Gillet, (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée PRIVALINGUA, S.à r.l., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 29.731), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 111 du 25 avril 1989.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Que suite à une cession de parts sous seing privé en date du 23 octobre 2002, Madame Lynn Smith, professeur, demeurant à L-3917 Mondercange, a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales dans la précitée société PRIVALINGUA, S.à r.l., à Monsieur Fernand Wolter, préqualifié.

4.- Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 10 des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1.690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.- Que le comparant, en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre, avec effet rétroactif au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée PRIVALINGUA, S.à r.l.

6.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet rétroactif au 31 décembre 2002.

7.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à B-6790 Aubange, 82, rue Gillet, (Belgique).

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à cinq cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Wolter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2003, vol. 521, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2003.

J. Seckler.

(006284.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 85.426.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,

- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010176.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

CEBER FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.885.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à la date du 14 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 février 2003 que l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Edmond Ries, demeurant à Luxembourg
- Monsieur John H. Metzger, demeurant à CH-Genève
- Monsieur Emmanuel Vernet, demeurant à CH-Genève

ainsi que du Commissaire aux Comptes

- AUDIEX S.A., Société Anonyme 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg
pour une période de cinq ans et prenant fin lors de l'Assemblée Générale statutaire sur les chiffres de l'exercice clôturé au 30 septembre 2007.

L'Assemblée décide également de transférer le siège de la société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009910.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

FORALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.937.

Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) La société à responsabilité limitée FORALUX COMMERCE, S.à r.l., avec siège à Kehlen, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Pierre Sabus, ingénieur-technicien, demeurant à Bettange/Mess.

2) Madame Carmen Messerich, employée privée, demeurant à Bettange/Mess, agissant en leur qualité d'unique associés (suite à une cession de parts du 11 août 1993), de la société FORALUX, S.à r.l., avec siège à Kehlen, Zone Industrielle (RC B N° 23.937), constituée suivant acte notarié du 13 février 1986, publié au Mémorial C N° 128 du 17 mai 1986.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Conversion du capital de LUF en EUR

Le capital social est fixé à 37.184,- euro

2. Augmentation de capital de EUR 316,- (par incorporation de réserves) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.184,- à EUR 37.500,-.

3. Modification afférente de l'article 4 des statuts:

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-), représenté par mille cinq cents parts sociales de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Le capital est souscrit comme suit:

- FORALUX COMMERCE, S.à r.l. préqualifiée,.....	1.499 parts sociales
- Madame Carmen Messerich; préqualifiée,.....	1 part sociale
Total:	1.500 parts sociales

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J.-P. Sabus, C. Messerich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2003, vol. 886, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 26 février 2003.

G. d'Huart.

(009954.4/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., Société Anonyme,
(anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.).
Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.456.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 89.456, constituée suivant acte reçu en date du 2 octobre 2002, en cours de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de USD en Euros au taux de change actuel.
- 2) Augmentation de capital de manière à porter le capital souscrit au montant de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille Euros), sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire.
- 3) Démission du gérant et décharge à lui donner.
- 4) Transformation de la société en une société anonyme.
- 5) Refonte des statuts.
- 6) Nominations de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
- 7) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD (US Dollars) en Euros au taux de conversion de USD 1,-=EUR 0,926394, fixé officiellement le 28 janvier 2003, obtenant ainsi le montant de EUR 18.527,88 (dix-huit mille cinq cent vingt-sept Euros quatre-vingt-huit cents).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 18.527,88 (dix-huit mille cinq cent vingt-sept Euros quatre-vingt-huit cents), résultant de la conversion, à concurrence de EUR 46.472,12 (quarante-six mille quatre cent soixante-douze Euros douze cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille Euros), sans création de parts sociales nouvelles, mais en augmentant la valeur nominale de chacune des 100 (cent) parts sociales existantes, et ceci par apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital, les associés actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 46.472,12 (quarante-six mille quatre cent soixante-douze Euros douze cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf, comme gérant, et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour et de modifier la dénomination sociale de la société en J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements

Art. 4. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille Euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 650,- (six cent cinquante Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième résolution: Nominations statutaires

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf;

2) La société SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

3) Madame Maria Johanna Noach, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

B) Est nommé commissaire au comptes de la société:

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant à Howald.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille sept cent cinquante Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. Van Leuvenheim, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 15CS, fol. 93, case 1. – Reçu 464,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Elvinger.

(009925.5/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

**J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., Société Anonyme,
(anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.456.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009926.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

GESTALCO S.A.

Signatures

Administrateurs

(010159.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

GESTALCO S.A.

Signatures

Administrateurs

(010160.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

FINIBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 84.389.

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Antonio Soares Dos Santos, commerçant, demeurant à L-3855 Schifflange, 14, Cité Emile Mayrisch;
- 2) Madame Maria José Ferreira Maia, femme au foyer, demeurant à L-8026 Strassen, 7, rue J. F. Feyder.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FINIBAT, S.à r.l., avec siège social à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 84.389

constituée sous la dénomination aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 364 du 6 mars 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 364 du 6 mars 2003.

dont le capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, est réparti comme suit:

1) Monsieur Antonio Soares Dos Santos, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Maria José Ferreira Maia, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Les comparants décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. La société a pour objet la construction, les travaux de façades, le plafonnage, le carrelage, la rénovation, la réalisation, la transformation, la promotion d'immeubles directement ou en sous-traitance, la conception, la vente de préfabriqué, la vente d'immeubles en état futur d'achèvement, ainsi que la vente de maisons clés en main, la négociation et la réalisation d'affaires immobilières en tout genre, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, sans pouvoir cependant entraîner la modification essentielle de celui-ci.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Soares dos Santos, M. José Ferreira Maia, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2003, vol. 886, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2003.

F. Kessler.

(009995.5/219/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

FINIBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 84.389.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2003.

F. Kessler.

(009997.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

**InHealth GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.001.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009980.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

DAOUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 73.548.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(010034.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.336.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVELOPMENT PACKAGING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 39.336

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 289 du 1^{er} juillet 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 538 du 9 novembre 1993.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France)

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Que la société a racheté cent soixante-quinze (175) actions et que le droit de vote de ces actions est suspendu.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent soixante-quinze (175) actions restantes, représentant l'intégralité des actions pouvant exercer le droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que chaque action avait une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) et que le capital était de trois millions cinq cent mille francs français (FRF 3.500.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions,

que ce capital a été converti en cinq cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (€ 533.750,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt cinq euros (€ 1.525,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 276 du 18 avril 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 266.875) pour le ramener de cinq cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 533.750) à deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 266.875) par voie d'annulation de cent soixante-quinze (175) actions propres rachetées par la société.

2) Modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 266.875) représenté par cent soixante-quinze (175) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 1.525).»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (€ 266.875,-) pour le ramener de cinq cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (€ 533.750,-) à deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (€ 266.875,-) par voie d'annulation de cent soixante-quinze (175) actions propres rachetées par la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article quatre (4) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (€ 266.875,-), représenté par cent soixante-quinze (175) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 1.525,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2003, vol. 886, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2003.

F. Kessler.

(009985.4/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.336.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 28 février 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2003.

F. Kessler.

(009990.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

AUF DEM PESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.488.

Constituée par-devant M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 12 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 962 du 6 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUF DEM PESCH S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(010060.3/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

BRAUN PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 24, rue des Cerises.

R. C. Luxembourg B 58.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02263, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009285.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BRAUN PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 24, rue des Cerises.

R. C. Luxembourg B 58.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009284.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

PLANET CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 81.109.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration tenue en date du 3 mars 2003 que:
- Maître Philippe Morales, Avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009927.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share Capital: 220,715,125.- EUR.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.019.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of February, at 11:00 a.m.,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of the company WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 79.019 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on November 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 417 of June 7, 2001, whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 1, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 1020 of July 4, 2002.

Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of proxies issued in Luxembourg on February 25, 2003, as the representative of the shareholders of the Company, being WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 79.017 and WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 86.421.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the represented shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The representative of the shareholders declares and requests the notary to state that:

I. (a) 888,861 (eight hundred eighty-eight thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares; 103,517 (one hundred three thousand five hundred seventeen) class A preferred shares; 160,461 (one hundred sixty thousand four hundred sixty-one) class B preferred shares and 235,057 (two hundred thirty-five thousand fifty-seven) class C preferred shares, each having a nominal value of twenty-five (25) Euro per share held by WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l; and (b) 1,576,483 (one million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-three) Class A preferred shares; 2,013,947 (two million thirteen thousand nine hundred forty-seven) class B preferred shares and 3,855,279 (three million eight hundred fifty-five thousand two hundred seventy-nine) class C preferred shares, each having a nominal value of twenty-five (25) Euro per share held by WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l, representing the entirety of the share capital of the Company in an amount of (two hundred twenty million seven hundred fifteen thousand one hundred twenty-five Euro) EUR 220,715,125 are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 5, first indent of the articles of association of the Company (the «Articles») with retroactive effect to March 1, 2002 at 9:20 a.m. (Luxembourg time) so that the Preferred A shares (as defined in the Articles) confer upon the holders thereof the right, in priority to the holders of the Ordinary shares (as defined in the Articles), to receive, out of the profits of the Company available for distribution, by way of dividend a fixed cumulative preferential dividend of 3.7840% of the nominal value per preferred A shares.

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the shareholders take the following resolution:

First and sole resolution

The shareholders resolve to amend article 5 first indent of the Articles with retroactive effect to March 1, 2002 at 9:20 a.m. (Luxembourg time), which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Shares.

The Preferred Shares confer upon the holders thereof the right, in priority to the holders of the Ordinary Shares, to receive, out of the profits of the Company available for distribution, by way of dividend a fixed cumulative preferential dividend, of the following percentages p.a. of the nominal value per:

Preferred A Share 3.7840%

Preferred B Share 7.4228%

Preferred C Share 5.3314%».

There being no further business, the Meeting is terminated at 11:30 a.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this Deed, is approximately EUR 700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present Deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present Deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present Deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février, à 11 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire («l'AGE») des associés de WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg B 79.019 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 417 du 7 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire, le 1 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1020 du 4 juillet 2002,

Maître Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant, en vertu de procurations sous-seing privés données à Luxembourg en date du 25 février 2003, en qualité de représentant des associés de la Société, les associés étant WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg et WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des associés et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec l'acte auprès des administrations.

Le représentant des associés déclare et demande au notaire instrumentaire d'acter que:

I. (a) 888.861 (huit cent quatre-vingt-huit mille cent soixante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros chacune; 103.517 (cent trois mille cinq cent dix-sept) parts sociales préférentielles de classe A; 160.461 (cent soixante mille quatre cent soixante et une) parts sociales préférentielles de classe B et 235.057 (deux cent trente-cinq mille cinquante-sept) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros détenues par WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l, et (b) 1.576.483 (un million cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt trois) parts sociales préférentielles de classe A; 2.013.947 (deux million treize mille neuf cent quarante-sept) parts sociales préférentielles de classe B et 3.855.279 (trois million huit cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros détenues par WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l, représentant la totalité du capital social de la Société de 220.715.125 EUR (deux cent vingt millions sept cent quinze mille cent vingt-cinq Euros) sont dûment représentées à l'AGE, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après:

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société (les «Statuts»), avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2002 à 9 heures 30 afin que les parts sociales préférentielles de classe A (tels que définies dans les statuts) donnent à leurs détenteurs en priorité par rapport aux détenteurs de parts sociales ordinaires, le droit de recevoir le montant des bénéfices de la Société disponibles pour être distribués par voie de dividendes, une dividende fixe privilégié et cumulable d'un taux de 3,7840% pour les parts sociales préférentielles de classe A.

2. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique prend la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2002 à 9 heures 20 (heure de Luxembourg), lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Parts sociales.

Les Parts Privilégiées donneront à leurs détenteurs, en priorité au paiement de dividendes aux détenteurs de Parts Ordinaires, le droit de recevoir du montant des bénéfices de la Société disponibles pour être distribués par voie de dividendes, un dividende fixe privilégié et cumulable calculé suivant les pourcentages suivants sur la valeur nominale:

Parts Privilégiées de Classe A 3,7840%

Parts Privilégiées de Classe B 7,4228%

Parts Privilégiées de Classe C 5,3314%».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'AGE est ajournée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui résultent du présent acte est évalué à environ sept cents Euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(009945.2/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.019.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009946.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.250,-.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 85.519.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique d'ITT INDUSTRIES, S.à r.l., le 17 février 2003

L'associé unique d'ITT INDUSTRIES, S.à r.l., (la société) a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour la période du 3 décembre 2001 au 31 décembre 2001 et de reporter la perte de l'exercice d'un montant de EUR 10.148,- au prochain exercice.

L'associé unique de la société a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Marc Feider, Monsieur Donald E. Foley, Monsieur William T. Kansky et Monsieur Joachim Senff en tant que gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats pour la période du 3 décembre 2001 au 31 décembre 2001.

Pour publication et extrait

ITT INDUSTRIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010373.2/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 85.519.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

A. Gérard.

(010374.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

BURODEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 70.179.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
relative aux comptes annuels clôturant au 30 juin 2002,
assemblée tenue de manière extraordinaire en date du 17 septembre 2002*

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, DELOITTE & TOUCHE - Réviseurs d'entreprises S.C.C., ayant son siège social avenue Louise, 240 à 1050 Bruxelles, et représentée par Monsieur William Blomme, venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour un nouveau mandat de trois ans à dater de ce jour.

Cinquième résolution

Vu que les pertes reportées de la société, à savoir EUR 441.116,60 dépassent le capital social et conformément à l'article 100, les actionnaires décident à l'unanimité la continuation de la société et la poursuite des activités.

Strassen, le 4 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010056.4/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

SAILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.717.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010120.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.837.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010110.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.837.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010111.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

AM HAFERSTÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.673.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AM HAFERSTÜCK S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(010039.3/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.108.000,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.119.

—
Suite à l'assemblée des associées qui s'est réunie en date du 5 novembre 2002 à 10.00 heures au siège social, il ressort que la composition du conseil de gérance est la suivante:

Patrick Ehrhardt, gérant

Guy Nimax, gérant

Dominique Audia, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009923.3/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

MARVI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.306.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature

Le liquidateur

(010216.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MARVI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.306.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature

Le liquidateur

(010218.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

17692

BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.608.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 12 février 2003 de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2003, le siège social du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009202.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 41.416.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 février 2003 de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2003, le siège social du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009203.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

POMARCO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.440.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires tenue le 26 février 2003*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2003, le siège social du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009208.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signatures.

(010375.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signatures.

(010377.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

NBG LUXFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.726.

Circular resolution of the Board of Directors

This day, January 30th, 2003, the Board of Directors hereby takes unanimously the following resolutions:

1. Resignation of Mr Tsamourgelis

The Board of Directors takes note of the resignation of Mr Tsamourgelis as from today.

2. Appointment of Mr Katsouridis in replacement of Mr Tsamourgelis

The remaining Directors, in accordance with the article 11 paragraph 3 of the Articles of Incorporation dated December 23rd, 2002, decide to appoint, as from today and until the next Annual General Meeting of Shareholders, Mr Katsouridis as a Director of the Company in replacement of Mr Tsamourgelis, who resigned.

The next Annual General Meeting of Shareholders to be held on April 29th, 2003, will be called upon to ratify the appointment of Mr Katsouridis as a Director of the Company, and to grant discharge to Mr Tsamourgelis for his mandate.

Made on January 30th, 2003.

G. Papoutsis / S. Asch / D. Papaioannou / V. Sofos

Chairman of the Board of Directors / Directors

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010196.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

BURMESTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.676.

Il résulte des décisions collectives des associés prises en date du 24 février 2003 que Madame Hanna Krützfeldt a transféré sa part sociale unique à Monsieur Christian Büchting conformément à l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010346.3/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MATEXI LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.
R. C. Luxembourg B 92.196.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) S.A. MATEXI, société anonyme, ayant son siège social à B-8760 Meulebeke, Zuid-Australiëstraat 42, ici représentée par Monsieur Ivan René Van de Maele, employé privé, demeurant à B-8760 Meulebeke, Tielstraat, 144A,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Meulebeke, le 26 février 2003.

2) S.A. BRUFIN, société anonyme, ayant son siège social à B-8760 Meulebeke, Zuid-Australiëstraat 42, ici représentée par Monsieur Ivan René Van de Maele, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Meulebeke, le 26 février 2003.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATEXI LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège social est établi à Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes transactions relatives aux biens immeubles, comme l'achat, la vente, la construction, la rénovation, le développement, la location, le lotissement, la promotion, la valorisation, etc.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à onze heures à Kehlen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) S.A. MATEXI, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) S.A. BRUFIN, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) S.A. MATEXI, société anonyme, ayant son siège social à B-8760 Meulebeke, Zuid-Australiëstraat, 42, inscrite au Registre de Commerce de Courtrai sous le numéro 44122.

b) Monsieur Stéphane Deby, directeur commercial, demeurant à L-8365 Hagen, 63, rue Principale, né à Malmédy, le 24 mars 1970.

c) Monsieur Gaëtan Hannecart, directeur de sociétés, demeurant à B-8790 Waregem, Wortegemseweg 121, né à Wilrijk, le 27 avril 1964.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Ivan René Van de Maele, employé privé, demeurant à B-8760 Meulebeke, Tieltstraat 144A, né à Waregem (Belgique), le 15 avril 1966.

6) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

5) Le siège social est fixé à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

6) L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. R. Van de Maele, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, vol. 138S, fol. 31, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

F. Baden.

(010362.3/200/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 15.484.

—
EXTRAIT

Suivant décision écrite du conseil de gérance et suivant règlement de signature pris par Monsieur Dieter Eixler le 15 juin 2002, les modalités de signature sont les suivantes:

1. Pour les noms suivants, une double signature apposée sur tout virement, c'est-à-dire une signature du groupe A et une signature du groupe B est requise dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Guibert O.	(1) Eixler D.	15.500,- euros
(2) Brouscher N.	(2) Huberty H.	
	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2. Une double signature de M. Dieter Eixler, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Mme Marie-France Vacchiani est obligatoire pour tous les virements au-delà de la limite de 15.500,- euros et jusqu'au montant de 75.000,- euros. Pour tous les montants supérieurs à 75.000,- euros, la signature de M. Dieter Eixler est obligatoire conjointement avec celle de M. Henri Huberty, Monsieur André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

D. Eixler

Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010343.2/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MEDIPART S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.524.

—
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 décembre 2002 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire-Vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le même jour à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 17 octobre 2002, a été clôturée et que MEDIPART S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au liquidateur et au commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour MEDIPART S.A., Société Anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03586. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010289.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 92.180.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dieter Kundler, employé privé, demeurant à L-5565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

2.- Monsieur Erwann Sewellec, maître en droit, demeurant à L-2316 Luxembourg, 104, boulevard Général Patton.

Tous deux étant ici représentés par Maître Gilles Bounéou, avocat à Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. La Société existe sous la dénomination SBSM S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet toutes prestations de services dans le domaine administratif.

3.2. Elle aura également pour activité la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. En outre, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions légales et notamment de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration**

7.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par celle des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, agissant dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. Commissaire aux comptes

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale

13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi d'avril à 11.30 heures.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices

16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi, notamment l'article 72-2 de la loi de 1915.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 actions comme suit:

1.- Dieter Kundler, cinquante actions	50
2.- Erwann Sewellec, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société SBSM S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2003. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2004.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- 1.- Monsieur Dieter Kundler, employé privé, demeurant à L-5565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- 2.- Monsieur Erwann Sewellec, maître en droit, demeurant à L-2316 Luxembourg, 104, boulevard Général Patton.
- 3.- Monsieur Serge Bertrand, employé privé, demeurant à F-88000 Domèvres-sur-Durbion, 3, rue des Tuileries, France.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à L-7450 Lintgen.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 6.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- 7.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.
- 8.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10.3. des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la Société Monsieur Serge Bertrand, prénommé, lequel pourra engager la Société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
- Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;
Et après lecture, le mandataire des fondateurs a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: G. Bounéou, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2003, vol. 137S, fol. 88, case 10. – Reçu 310 euros.
- Le Receveur (signé): J. Muller.
- Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2003. J. Elvinger.
- (010145.3/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

JULIUS BAER MULTIBOND ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 85.427.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010177.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

IB FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxemburg B 16.007.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2003, M. François Moes, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Jean-Noël Lequeue, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

M. François Moes a été également nommé Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour IB FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Misonne / P. Pasquasy

Directeur adjoint / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03562. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010278.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.417.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 21 mars 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AMADEUS PORCELAIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte consolidé de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer le profit de l'exercice comme suit:

* Report à nouveau du profit de: EUR 880.229,68.

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010327.2/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(010326.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

RENU S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010165.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

RENU S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010167.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MPK, MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 73.774.

EXTRAIT

Suivant décision écrite du conseil de gérance et suivant règlement de signature pris par Monsieur Dieter Eixler le 31 janvier 2003, les modalités de signature sont les suivantes:

1. Pour les noms suivants, une double signature apposée sur tout virement, c'est-à-dire une signature du groupe A et une signature du groupe B est requise dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Huberty H.	(1) Eixler D.	15.500,- euros
(2) Stoffel F.	(2) Jacobs André	
	(3) Vacchiani M.F.	

Pour GROPALUX, département MPK, S.à r.l.:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Stoffel F.	(1) Eixler D.	15.500,- euros
(2) Moinil St.	(2) Huberty H.	
	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2. Une double signature de M. Dieter Eixler, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Mme Marie-France Vacchiani est obligatoire pour tous les virements au-delà de la limite de 15.500,- euros et jusqu'au montant de 75.000,- euros. Pour tous les montants supérieurs à 75.000,- euros, la signature de M. Dieter Eixler est obligatoire conjointement avec celle de M. Henri Huberty, Monsieur André Jacobs ou Madame Marie-France Vacchiani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

D. Eixler

Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02952. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010335.2/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

SHOBAL AG, Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.062.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 juin 1993.

Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SHOBAL AG, tenue au siège social en date du 8 janvier 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour les bilans clôturant au 31 décembre 2001.
3. Le bénéfice de l'exercice 2001 de DEM 34.320,00 est reporté à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHOBAL AG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010391.2/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

SHOBAL AG, Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.062.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

(010389.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 54.532.

EXTRAIT

Suivant décision écrite du conseil de gérance et suivant règlement de signature pris par Monsieur Dieter Eixler le 15 juin 2002, les modalités de signature sont les suivantes:

1. Pour les noms suivants, une double signature apposée sur tout virement, c'est-à-dire une signature du groupe A et une signature du groupe B est requise dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Leicht P.	(1) Eixler D.	15.500,- euros
(2) Mannes M.	(2) Huberty Henri	
	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2. Une double signature de M. Dieter Eixler, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Mme Marie-France Vacchiani est obligatoire pour tous les virements au-delà de la limite de 15.500,- euros et jusqu'au montant de 75.000,- euros. Pour tous les montants supérieurs à 75.000,- euros, la signature de M. Dieter Eixler est obligatoire conjointement avec celle de M. Henri Huberty, Monsieur André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

D. Eixler

Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010337.2/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

TOP TEN MULTIFONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.287.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signatures.

(010378.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

TOP TEN MULTIFONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signatures.

(010381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MARKET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, Réf. LSO-AC02698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour MARKET 2000 S.A.

Signature

(010146.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MESSAGERIES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 5, rue F.G. Raiffeisen.
R. C. Luxembourg B 53.763.

EXTRAIT

Suivant décision écrite du conseil de gérance et suivant règlement de signature pris par Monsieur Dieter Eixler le 15 juin 2002, les modalités de signature sont les suivantes:

1. Pour les noms suivants, une double signature apposée sur tout virement, c'est-à-dire une signature du groupe A et une signature du groupe B est requise dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Ley C.	(1) Eixler D.	15.500,- euros
(2) Hammes B.	(2) Huberty H.	
(3) Everling J.F.	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2. Une double signature de M. Dieter Eixler, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Mme Marie-France Vacchiani est obligatoire pour tous les virements au-delà de la limite de 15.500,- euros et jusqu'au montant de 75.000,- euros. Pour tous les montants supérieurs à 75.000,- euros, la signature de M. Dieter Eixler est obligatoire conjointement avec celle de M. Henri Huberty, Monsieur André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

D. Eixler

Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010341.2/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

BEAUFORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.478.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 6 décembre 2002 que:

- les mandats des administrateurs sont reconduits pour une période de six ans, et que
- la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg,

est nommée commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2002, en remplacement de FIDU-CONCEPT, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02565. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010296.3/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTICASH ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 85.420.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010179.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTISELECT ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxembourg B 85.428.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxembourg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010180.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTICLIENT ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxembourg B 87.873.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxembourg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010181.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.342.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010168.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.342.

Les statuts coordonnés au 23 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010169.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 85.421.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010182.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTIFUND ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 85.422.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010183.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTIINVEST ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 85.423.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxemburg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010184.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

TELLARO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxemburg B 65.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 mars 2003.

Signature.

(010148.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTIPARTNER ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxembourg B 85.424.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxembourg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010185.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxembourg B 85.425.

Nachfolgende Änderungen sind im Handelsregister der bezeichneten Gesellschaft vorzunehmen:

Verwaltungsrat

- Herrn Dr. Peter Spinnler streichen,
- Herrn Veit O. Schuhen als Mitglied und Präsident eintragen.

Luxembourg, den 17. März 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

M. Vogel / D. Steberl

Verwaltungsrat / Deputy Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010186.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

EURESA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 43.958.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC0423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J.-P. Quairiere

Directeur général

(010206.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

DANUBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 283.921 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

Signature.

(010149.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.310.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010118.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.226.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010122.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.226.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010124.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

LINDHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.708.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010127.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

THE MAJESTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.903.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010130.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

KEDIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, Réf. LSO-AC02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour KEDIVE S.A.

Signature

(010147.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

WOOLTECH HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.406.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, Réf. LSO-AC01991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signature.

(010150.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

MYTHO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(010151.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

PAPEWEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.466.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, Réf. LSO-AC03201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(010152.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AUTOSTRAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 16.908.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mars 2003

En remplacement de Monsieur Pietro Cordova, Président du Conseil d'Administration, démissionnaire, Monsieur Jean Hoss, demeurant à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, a été coopté en qualité d'Administrateur et nommé Président du Conseil d'Administration. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

AUTOSTRAD PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010228.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

VILLAGE ROADSHOW LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.991.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, Réf. LSO-AC03219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003. Signature.
(010153.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

HEBART INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.156.

Le bilan modifié au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, Réf. LSO-AC03209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003. Signature.
(010154.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E-COMMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.466.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003. Signature.
(010155.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 70.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003. Signature.
(010156.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AMELLS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.572.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003. Signature.
(010324.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

AMELLS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.572.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003. Signature.
(010325.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

EUROSIGNCARD FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signature.

(010157.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

VITALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.153.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

VITALE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(010158.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.803.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

FINIPER EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010161.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010162.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

VERONAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.213.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(010217.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

FILTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.160.

Les statuts coordonnés au 28 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

FILTRA S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(010164.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

FINLOBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 51.845.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

FINLOBO S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(010170.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

ICA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

ICA LUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010171.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.074.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010399.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.074.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010398.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.074.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010397.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.074.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010396.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.074.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, Réf. LSO-AC04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

E.P.P. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010394.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.
